



table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes

NOTES RELATIVES AU PROJET DE LOI 98 DESTINÉES À LA COMMISSION DES INSTITUTIONS

ADMISSION DES IMMIGRANTS AUX ORDRES PROFESSIONNELS :

LE PROJET DE LOI 98 OU COMMENT S'ATTAQUER AUX CHAÎNONS MANQUANTS?

On constate depuis fort longtemps que les immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés se heurtent à des problèmes de reconnaissance des formations et expériences acquises à l'étranger.

Nous savons également que dans le parcours d'insertion d'une personne immigrante, il est impossible de dissocier la question de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) de l'accès à la formation manquante, d'appoint ou d'actualisation. En effet, les immigrants obtiennent très rarement une reconnaissance totale de leurs acquis et compétences et pour faciliter le transfert de leurs compétences au Québec et pour éviter d'être dans des situations de surqualification, ils ont pour la plupart seulement besoin d'actualiser leurs compétences.

IMPORTANCE DE LA PROBLÉMATIQUE

Qu'en est-il pour les personnes immigrantes voulant exercer des professions réglementées au Québec et à qui le projet de loi 98 s'adresse partiellement? Dans son mémoire¹ à cette commission, le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) nous apprend à ce propos que :

- le volume des demandes auprès des ordres professionnels représente 9 % du nombre total de personnes immigrantes sélectionnées annuellement par le Québec soit environ 4500 demandes par an;
- même si le taux de reconnaissance des demandes oscille autour de 95 %, la moitié des demandeurs acceptés doivent suivre une formation d'appoint ou un stage afin d'obtenir le niveau de compétence équivalent à celui exigé des diplômés du Québec. Il y a donc bon an mal an plus de 2000 immigrants qui se voient prescrire à chaque année une commande de leur ordre professionnel; que deviennent-ils?

Pour compléter ces quelques chiffres, il est aussi intéressant de noter que :

- dix ordres professionnels (sur 46) reçoivent 80 % des demandes de reconnaissance²;
- parmi ces dix ordres, le taux relatif d'acceptation totale ou partielle varie grandement d'un ordre à l'autre³.

NATURE DE LA PROBLÉMATIQUE

¹ CIQ. (Août 2016). Mémoire sur le projet de loi N° 98 concernant l'admission aux professions réglementées et la gouvernance du système professionnel. 27 p.

² CIQ. (Janvier 2015). Mémoire relatif au document *Vers une politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion*. Annexe p. 2.

³ Voir référence directement ci-dessus. Annexe p. 4.

- la **Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse** (CDPDJ) et son enquête systémique, publiée en 2010⁷, sur les médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU). Celle-ci conclut à un traitement discriminatoire des DHCEU en raison de leur origine nationale lorsqu'ils tentent d'accéder à un programme de formation postdoctorale en médecine au Québec ;
- le **Centre de recherche-action sur les relations raciales** (CRARR) qui a déposé une plainte en 2010 à la CDPDJ contre Emploi-Québec (EQ)⁸ pour une immigrante hautement spécialisée à qui l'on a refusé l'accès à des programmes de formation professionnelle ;
- la **Fédération des Cégeps** qui, lors de la consultation publique sur la planification de l'immigration en 2011, indique qu'il faut davantage soutenir la formation et le perfectionnement des travailleurs immigrants car les cégeps ne sont pas en mesure de répondre à l'ensemble de leurs demandes de formation et de perfectionnement en raison d'un financement limité⁹;
- le **Comité consultatif Femmes** qui, dans son avis présenté à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) en mai 2015¹⁰ sur la mesure de formation de la main-d'œuvre (MFOR) offerte par EQ, évoque l'enjeu de la formation qualifiante et transférable pour les femmes immigrantes et déplore l'accès plus faible de ces femmes à cette mesure;
- deux **recherches scientifiques**¹¹, publiées en 2015, qui portent sur le programme collégial « Intégration à la profession infirmière du Québec » et qui explorent d'une façon détaillée les facteurs qui expliquent le faible taux de réussite à la formation des infirmières immigrantes tant du point de vue des infirmières (deux recherches) que des professeurs responsables du stage (recherche de Loslier). Cette dernière conclut notamment sur la nécessité de développer une compétence interculturelle chez le corps enseignant;
- le **Conseil interprofessionnel du Québec** (CIQ), lors de la consultation publique sur la nouvelle politique d'immigration en janvier 2015¹², insiste sur la nécessité de « mieux accompagner » les personnes immigrantes (soutien financier consacré à la formation d'appoint, difficultés majeures d'accès aux stages) et de « mieux documenter » la

⁷ CDPDJ. (2010). Conclusion d'enquête sur la base de l'article 71 1 de la Charte des droits et libertés de la personne, aux fins d'examiner des allégations de discrimination dans le cadre du processus d'admission menant au programme de formation postdoctorale en médecine. 16 p.

⁸ CRARR. (Septembre 2010). <http://www.crarr.org/?q=node/2298>

⁹ Fédération des cégeps. (Septembre 2011). <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/consultation-publique-sur-la-planification-de-limmigration---il-faut-favoriser-laces-des-personnes-immigrantes-et-des-etudiants-etrangers-au-cegep-508768551.html>

¹⁰ Comité consultatif Femmes. (Mai 2015). La mesure de formation de la main-d'œuvre : Pour un accès à une formation qui soutient efficacement les femmes éloignées du marché du travail ou à risque de sous-emploi. 19 p.

¹¹ Philibert, K. (Avril 2015). Expérience d'infirmières immigrantes durant le programme collégial « Intégration à la profession infirmière du Québec » (CWA.0B). 134 p.

Loslier, S. (Juin 2015). La situation d'apprentissage des étudiants québécois issus de l'immigration : de la théorie au stage professionnel. 100 p.

¹² CIQ. (Janvier 2015). <https://professions-quebec.org/actualites/immigration-ordres-professionnels/>

Pour compléter, il est intéressant de noter que l'OCDE-LEED¹⁷, dans un document très récent, parle aussi de la nécessité de « Fournir une formation mieux adaptée aux besoins des immigrants ». Elle indique ainsi que « Compte tenu de l'évolution rapide du marché du travail, les formations proposées aux immigrants doivent être plus réactives aux besoins des individus et des firmes locales. Il faut améliorer la communication entre les organismes intervenant au niveau de l'offre de formation et de la demande des entreprises. Dans cette optique, les employeurs peuvent être encouragés à s'engager dans l'élaboration des programmes de formation... Il serait judicieux dans ce contexte... que les programmes relevant des pouvoirs publics puissent être assouplis de manière à être en capacité de mieux s'adapter à la situation des immigrants. Les programmes doivent être réactifs, modulables, et programmables en différents moments de l'année et pour de petits groupes. »¹⁸.

POUR UN ACCÈS RÉEL DES PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER (PFÉ) AUX FORMATIONS D'APPOINT ET AUX STAGES

Manifestement, tous les acteurs concernés semblent s'accorder sur la persistance de la problématique et ce, en dépit des mesures prises jusqu'à présent.

Il faut donc faire plus et faire mieux pour rendre réellement accessibles les formations d'appoint et les stages aux professionnels formés à l'étranger. En 2016, il est temps en effet que les **conditions d'accès** à ces formations et stages deviennent **raisonnables** pour les personnes immigrantes (critères d'accès ou d'admission, délai d'accès, durée totale de la formation d'appoint ou du stage, modalités de formation ou de stage, coûts afférents, etc.). Il est urgent aussi que les **formations d'appoint et stages offerts** soient totalement **adaptées aux réalités, vécus et besoins des PFÉ**, qui, ne l'oublions pas, visent ultimement une intégration dans leur profession.

Étant donné ce que nous appris le passé sur la nature de la problématique, cela nous demande donc de nous attaquer de front et systématiquement aux obstacles et problèmes systémiques que rencontrent les PFÉ dans leurs parcours d'admission aux ordres professionnels pour y apporter des réponses ou solutions systémiques, structurantes et durables. Il est clair que les établissements d'enseignement et milieux de stage, acteurs incontournables dans les processus d'admission, ne peuvent se permettre de rester à l'écart de ce grand chantier.

Comme la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) qui s'est exprimée à plusieurs reprises sur ce sujet depuis 2007¹⁹, la TCRI estime qu'une instance indépendante de reddition de compte doit veiller à ce que les normes et pratiques des établissements d'enseignement et milieux de stage en matière de reconnaissance des acquis n'aient pas d'effets discriminatoires, directs ou indirects, sur les PFÉ.

¹⁷ OCDE-LEED. (2016). Montréal Métropole de talent. Pistes d'action pour améliorer l'emploi, l'innovation et les compétences. P. 102.

¹⁸ Voir référence immédiatement précédente.

¹⁹ Notamment, dans son mémoire présenté en janvier 2015, lors de la consultation publique sur la nouvelle politique québécoise d'immigration, de diversité et d'inclusion, la CDPDJ émet une des recommandations suivantes : « Recommandation 9 : La Commission recommande que le pouvoir d'enquête du Commissaire aux plaintes soit élargi aux établissements d'enseignement qui offrent des formations d'appoint en vue de l'obtention du permis d'exercer. »



Montréal, le 21 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de Loi 98

Monsieur Perreault,

Par la présente, Action travail des femmes du Québec et le Collectif de Femmes Immigrantes Qualifiées et Compétentes tiennent officiellement à appuyer le projet de Loi 98, tant dans l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles que dans l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous profitons de l'occasion pour saluer la qualité du travail déjà accompli par le Commissaire aux plaintes malgré la nature et la portée limitée de son mandat actuel. Nous tenons à rappeler que le taux de déqualification professionnelle des femmes immigrantes de 25 à 54 ans était le plus élevé au Québec en 2012 et se situait autour de 46%.

Nombreuses sont les femmes immigrantes prises en otage dans des parcours du combattant en matière de reconnaissance des acquis et compétences découlant de la multiplication de pratiques peu structurées d'ordres professionnels et d'établissements d'enseignements supérieurs. Au-delà des statistiques qui témoignent à elles seules des difficultés systémiques vécues, nous tenons à rappeler à la Commission des institutions la souffrance de ces femmes inhérente aux obstacles structurels, organisationnels et systémiques infirmant leurs droits à l'égalité des chances.



Montréal, le 20 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Au nom de l'Agence Ometz, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Monique Lapointe, M.S.W. TS | agence ometz | Chef de service - Manager

Services d'Immigration – Immigration Services
Mesures de rendement – Performance Measurement

1 Carré Cummings Square, Montréal | Québec | H3W 1M6
T. 514.342-0000 poste/local 3456 | F. 514.342.2371
monique.lapointe@ometz.ca | www.ometz.ca

c.c. TCRI



Montréal, le 20 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Au nom d'Accueil liaison pour arrivants, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Marie-Josée Duplessis
Directrice générale

c.c. TCRI



Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Longueuil, le 20 septembre 2016 Envoyé par courriel

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Au nom du Carrefour le Moutier nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98.

Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veuillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Madeleine Lagarde
Directrice Générale

c.c. TCRI



CENTRE D'ACTION
SOCIO-COMMUNAUTAIRE
DE MONTRÉAL

Montréal, le 21 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Au nom du Centre d'action socio-communautaire de Montréal, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Nuno Jeronimo
Directeur général
C.A.S.C.M.

c.c. TCRI

460-A, Place du Commerce
Sept-Îles (Québec) G4R 2Z6
Téléphone : (418) 968-9843
Télécopieur : (418) 968-0990
formation@centrealphalira.org
www.centrealphalira.org

CENTRE



Éducation populaire

Sept-Îles, le 21 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

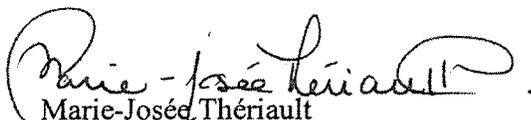
Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

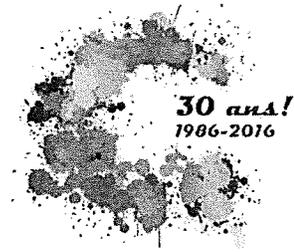
Au nom du Centre alpha LIRA, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veuillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.


Marie-Josée Thériault
Directrice générale

c.c. TCRI



Montréal, le 21 septembre 2016.

Assemblée nationale
Commission des institutions
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, secrétaire de la Commission des institutions

Objet: Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Au nom de la CITIM – Clef pour l'intégration au travail des immigrants, nous désirons vous informer que nous appuyons la position présentée le 20 septembre par la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

En tant qu'acteur terrain dans la formation d'appoint pour les professionnels formés à l'étranger en génie depuis près de 20 ans, nous considérons que le projet de loi 98 contribuera à faire tomber les nombreux obstacles systémiques qui persistent les mécanismes de reconnaissances des compétences professionnelles pour des milliers de nouveaux immigrants qui se destinent à des professions réglementées.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veuillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le directeur général,

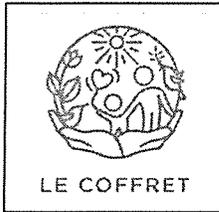


Yann Hairaud

c.c. TCRI

CITIM
(514) 987-1759 // www.citim.org
1595, rue St-Hubert, #300, Montréal, (Qc), H2L 3Z1

Voir plus loin
pour votre intégration 



**Centre d'Orientation et de Formation pour
Favoriser les Relations Ethniques Traditionnelles**

Méridien 74 181 rue Brière Saint-Jérôme J7Y 3A7

Saint-Jérôme, le 20 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Au nom du COFFRET, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Line Chaloux
DG du COFFRET
450 565-2998 poste 101

c.c. TCRI



Montréal, le 21 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

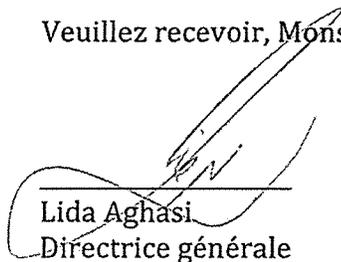
Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault,

Au nom du Centre social d'aide aux immigrants (CSAI), nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veuillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.



Lida Aghasi
Directrice générale

c.c. TCRI



Baie-Comeau, le 21 septembre 2016

Monsieur Maxime Perreault
Assemblée nationale | Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur,

Au nom d'Émersion | Service-conseil en emploi, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer la *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Chantale Chénard
Responsable des services aux immigrants
Émersion | Service-conseil en emploi
22, place La Salle
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1K3
Téléphone : 418 296-6388, poste 208

c.c. TCRI

Montréal, le 20 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

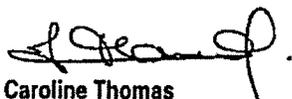
Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault,

Au nom de la Fondation Ressources-Jeunesse, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.



Caroline Thomas

Directrice générale

Tél. 514 982.0577 poste 222 - Téléc. 514 286.7554

cthomas@frj.qc.ca - www.frj.qc.ca

c.c. TCRI

Montréal, le 21 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Horizon Carrière est un organisme qui œuvre auprès des chercheurs d'emploi et particulièrement les immigrants et les nouveaux arrivants depuis plus de 30 ans. Nous accompagnons plus de 4000 personnes tous les ans et au cours de ces années nous avons été témoins de nombreuses injustices liées à leur intégration professionnelle. Les problématiques sont nombreuses et les enjeux systémiques rendent particulièrement difficile l'insertion professionnelle de nombreux immigrants qualifiés.

Donc, au nom d'Horizon Carrière, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Lina Raffoul, directrice générale

c.c. TCRI



MAISON POUR FEMMES IMMIGRANTES

C.P. 9846

STE-FDY (Québec) G1V 4C3

TÉL. : (418) 652-9761

FAX : (418) 652-8257

Québec, le 21 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault,

Au nom de la Maison pour femmes immigrantes nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veuillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Lisette van der Lier

Lisette van Lier,
Coordonnatrice
Maison pour femmes immigrantes

c.c. TCRI



Montréal, le 20 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Au nom de Perspectives nouvelles, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veuillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Dominique Thérault
Directrice générale

c.c. TCRI



SOIT

| ALLIER TALENT ET EMPLOI

Québec, le 21 September 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Sujet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Au nom du Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail (SOIT) nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98.

Force est de constater que le Québec a faillit à ses responsabilités dans l'intégration des travailleurs qualifiés étrangers dans notre société. La finalité étant que ces personnes ont quitté la province ou abandonné leur projet de vie avec un sentiment d'injustice considérable. Lorsqu'un citoyen qui croit fondamentalement à une partialité concertée et qu'il n'a aucun mécanisme de soutien pour rétablir la justice, il devient alors en itinérance dans son nouveau pays.

Nous tenons à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes. Les recommandations concernent entre autre les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veuillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Jean-Luc Gélinas
Directeur général

c.c. TCRI



10780, rue Laverdure
Montréal (Québec) H3L 2L9
514-382-9090 Poste 24
direction@solidariteahuntsic.org

Montréal, le 21 septembre 2016

Assemblée nationale
Commission de la culture
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, Bureau 3.19
Québec (Québec) G1A 1A3
maxime.perreault@assnat.qc.ca

À l'attention de Monsieur Maxime Perreault, Secrétaire de la Commission des institutions

Objet : Appui au projet de loi 98

Monsieur Perreault

Au nom de Solidarité Ahuntsic, la table de développement social du quartier Ahuntsic à Montréal, nous désirons vous informer que nous ne serons pas en mesure de déposer un mémoire à la Commission des institutions relatif au projet de loi 98. Nous tenons cependant à appuyer *la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)*, dont nous partageons l'analyse et les recommandations quant à l'élargissement des compétences du Commissaire aux plaintes concernant les mécanismes de reconnaissance des compétences professionnelles et à l'institution d'un Pôle de coordination pour l'accès à la formation en lui attribuant des fonctions précises.

Nous vous prions de transmettre cette lettre aux membres de la Commission des institutions afin qu'ils soient informés de la position que nous soutenons.

Veuillez recevoir, Monsieur Perreault, l'expression de nos sentiments respectueux.

Azzedine Achour
Directeur de Solidarité Ahuntsic

Copies transmises à
- Mme Christine St-Pierre, députée d'Acadie
- Mme Marie Montpetit, députée de Crémazie
- TCRI